République Française



Département des Hautes-Alpes

Commune de SERRES

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2024

Date de convocation: 23/02/2024 - Date d'affichage: 23/02/2024

Nombre de membres en exercice: 15

Président : M. ROUIT Daniel, Maire

Présents : Mme ARLAUD Véronique, Mme DENUT Jacqueline, Mme DERYCKE Mireille, M. GAUTIER Adrien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre.

Mme RICHIER Delphine, Mme ROBERT Laetitia, M. SIAUD Jean-Marc, Mme VERA Martine,

Procurations:

M. DOS SANTOS Miguel a donné pouvoir à Mme ARLAUD Véronique M. LEBRUN Sébastien a donné pouvoir à M. ROUIT Daniel Mme VERA Martine a donné pouvoir à Mme ROBERT Laetitia

Secrétaire de séance : M. GAUTIER Adrien

➤ PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2024

Aucune observation - Approuvé

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Décision 02/2024 : Mise à disposition de locaux à l'association La Pignolette Pétanque – Avenant 4

Renouvellement de la mise à disposition de deux pièces et l'adjonction d'une nouvelle pièce et toilettes est acceptée pour une période de cinq ans soit du 01/01/2024 au 31/12/2028.

Décision 03/2024 : Droit de Préemption urbain

Vente de la parcelle D 175 d'une superficie totale de 50 m² à comprenant une habitation sise 3 rue du Portail – Prix 82 000 €.

Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

> SUPPRESSION D'EMPLOIS

En raison du départ à la retraite de deux agents, les emplois sur lesquels ils étaient nommés, respectivement aux grades d'Attaché Principal et Brigadier-chef Principal, n'ont plus lieu d'être. Le poste de secrétaire général est pourvu par un agent ayant le grade d'Attaché et le poste de Brigadier-chef Principal est pourvu à temps partiel par un Agent de Maîtrise Principal de la collectivité en qualité d'ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande la suppression de ces emplois.

➤ TARIFS DES DROITS DE PLACE DE CIRQUES SANS MÉNAGERIE – ANNÉE 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire les tarifs 2023 à savoir :

- jusqu'à 200 places, la représentation

50€

- au-delà de 200 places, la représentation

80€

REMBOURSEMENT SINISTRE

Lors de travaux de débroussaillage par un agent technique, des cailloux ont été éjectés sur un véhicule et endommagé celui-ci.

Le coût de la réparation s'est élevé à 1 342.54 €. Le contrat d'assurance de la commune prévoyant une franchise de 1 500 €, il revient à la commune de rembourser le sinistré.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à rembourser la facture de réparation.

> DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE SINISTRE

Lors de l'exposition de Serres Lez'Arts au mois de septembre 2023, du mobilier a été endommagé. Le coût de remplacement de ce mobilier est estimé à 527.17 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande le remboursement de la facture de remplacement à l'association.

> MANDATEMENT DE FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2024

Il convient de mandater trois factures d'investissement avant le vote du budget principal 2024 :

- CHADO Acompte révision n° 3 PLU d'un montant de 1 500.00 €. Cette dépense sera affectée à l'opération 101 – Chapitre 20 – Article 202
- GIROD Facture de panneaux de signalisation d'un montant de 300.77 €. Cette dépense sera affectée à l'opération 82 Chapitre 21 Article 2152
- ROCHETAILLÉE Facture de plaques d'adressage d'un montant de 1 580.40 €. Cette dépense sera affectée à l'opération 101 Chapitre 21 Article 2152

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les affectations et inscrira les crédits budgétaires correspondant au budget primitif 2024 du budget Principal

> MODERNISATION DU PONT DE PIERRE – DÉVOIEMENT DU RÉSEAU TÉLÉCOMMUNICATIONS

Il paraît opportun de profiter des travaux du Pont de Pierre pour enterrer les réseaux de télécommunications afin de requalifier l'entrée de ville.

Les travaux sous maîtrise d'ouvrage du Département consistant à la réalisation d'une tranchée en accotements et la pose des fourreaux fournis par Orange sont estimés à 9 600.00 € TTC ; une participation à hauteur de 50 % est demandée à la commune.

Les travaux sous maîtrise d'ouvrage d'Orange consistant à réaliser le câblage et déposer les supports aériens sont estimés à 6 000.00 € TTC et pris en charge en totalité par cette société.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces travaux et sa prise en charge.

ADHÉSION AUPRÈS DE L'ASSOCIATION CYPRÈS

L'association Cyprès accompagne les communes dans leur Plan Communal de Sauvegarde, la réalisation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs et d'autres thématiques.

L'adhésion est de 572 € / an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette adhésion.

FISCALITÉ – CHOIX D'APPLICATION SUR EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE SUR PROPRIÉTÉS BÂTIES

La loi des finances 2024 permet aux communes et EPCI d'exonérer de taxe foncières les propriétés bâties sur certains critères énergétiques et environnementaux.

Considérant que l'effort n'implique que les collectivités locales précitées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas appliquer cette exonération

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire indique:

- La commission des finances va se réunir pour étudier les comptes administratifs et budgets. Les votes des comptes administratifs et compte de gestion sont prévus mi-mars. Les votes des budgets doivent être prévus avant le 15 avril.
- L'appel d'offres pour le marché de l'éclairage public a été lancé. Il est ouvert jusqu'au 13 mars. S'en suivra une réunion de la commission d'appel d'offres. Le conseil en délibérera en avril.
- Le cabanon de Germanette de 54 m² avec deux parcelles attenantes soit une superficie totale de 2476 m² a été mis en vente. L'estimation des domaines est de 34 281 €. Des offres sont possibles jusqu'au 8 mars prochain.

Cependant, suite à plusieurs interrogations du conseil municipal, il est possible que la commune retire ce bien de la vente et le remette ultérieurement avec de nouvelles modalités ou conditions.

- Il a, avec le service civique de la commune, fait une collecte et état des lieux des endroits pollués par les mégots de cigarettes. L'éco-organisme Alcome va livrer 500 cendriers de poche qui seront distribués dans certains commerces pour leur clientèle.

Agenda du mois:

- 1er mars : soirée astronomie organisée par le Parc des Baronnies sur la place du Lac
- 2 mars : après-midi de convivialité pour les retraités à la salle des fêtes
- 9 mars : soirée Patiflette organisée par les Jeunes Agriculteurs à la salle des fêtes
- 10 mars : thé dansant organisé par le Comité des Fête à la salle des fêtes
- 12 mars : journée cinéma organisée par le cinéma Le Phénix à la salle des fêtes
- 23 mars : dictée organisée par l'UTL à la salle des fêtes
- 24 mars : carnaval organisé par différentes associations serroises

M. Jean-Marc SIAUD demande si l'eau du gymnase a été analysée. Le maire répond que l'analyse bactériologique est en cours.

Mme Jacqueline DENUT demande l'avancée sur le lotissement rue des Jardins. Le maire répond qu'il a rencontré le lotisseur. Le délai du compromis de vente est fixé au 31 mars prochain. Le lotisseur a reçu le résultat des fouilles archéologiques début février. C'est en cours.

Le maire fait part qu'un permis d'aménager est en cours pour le terrain communal se situant de l'autre côté de la route.

Mme Mireille DERYCKE fait part que lors de la réunion des associations serroises, il a été demandé l'accès aux toilettes de la MJC lors d'activités organisées à proximité. Le maire répond qu'il y a des toilettes attenantes aux locaux des pétanqueurs et que ceux-ci sont prévues pour les manifestations.

Suite à la réunion des associations précitée, elle fait part qu'un calendrier commun devrait être établi afin de mieux répartir les évènements futurs.

Mme Véronique ARLAUD informe qu'elle a été saisie par l'ADSEA qui cherche à placer quelques familles sur la commune mais qu'il n'y a pas de disponibilités. L'OPH propose de les positionner en troisième choix pour les demandes de logements sociaux gérés par leur organisme. L'assemblée approuve.

La CCSB et la commune cherchent un terrain pour déménager la déchetterie car cette dernière se trouve dans une zone inondable.

M. Adrien GAUTIER fait part de l'avancée des travaux chemin d'Isclamare. Aucun problème à signaler, tout se déroule bien.

M. Pierre PINERO fait part que le Dr Draganescu prend sa retraite au 1^{er} juillet et qu'il n'a pas trouvé de remplaçant pour le moment.

Mme Laetitia ROBERT demande où en est le projet de panneaux photovoltaïques. Le maire répond qu'il est prévu une rencontre avec l'entreprise et les propriétaires concernés prochainement.

Séance levée à 21 h 42

3

Le Maire, Le Secrétaire de séance,

Daniel ROUIT Adrien GAUTIER

PV conseil municipal 27/02/2024